

Réunion plénière du 11 mars 2022

Présents

Membres du Bureau

Secteur	Nom	Prénom	Fédération	Mandat
Président	Lagrou	Joris	/	Effective
Présidente suppléante	Baudri	Annick	/	Substitute
Trésorier – Clinique	Defreyne	Carl	BFP-FBP	Effective
Recherche & Enseignement	Goossens	Lien	BFP-FBP	Substitute
Educatif	Castiau	Géraldine	APPPSY	Effective
Clinique	Dubois	Anne	BFP-FBP	Effective

Membres de l'Assemblée plénière

Secteur	Nom	Prénom	Fédération	Mandat
Onderzoek & Onderwijs	Braet	Caroline	BFP-FBP	Effective
Arbeid & Organisatie	De Wulf	Stephanie	BFP-FBP	Effective
Arbeid & Organisatie	Buseyne	Evelien	BFP-FBP	Effective
School	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effective
School	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effective
Klinische	De Schrijver	Lotte	BFP-FBP	Substitute
Klinische	Mareels	Wouter	UPPSY	Advisory
Recherche & Education	Rossignol	Mandy	BFP-FBP	Effective
Recherche & Education	Ucros	Claudia	UPPSY	1st Substitute
Recherche & Education	Lemmens	Philippe	APPPSY	Advisory
Travail & Organisation	Nils	Lara	APPPSY	Effective
Travail & Organisation	Colot	Jacqueline	UPPSY	Effective
Travail & Organisation	Vermeylen	Martine	UPPSY	2nd Substitute
Clinique	Kever	Céline	BFP-FBP	Effective
Clinique	Lamart	Michel	APPPSY	Advisory

Membres du personnel

Nom	Prénom	Service	Présence
Wouters	Bart	Directeur <i>ad interim</i>	Permanente
Salomez	Loes	Service d'étude	8. Service d'étude : rapport d'activités
De Smet	Anna	Service d'étude	Permanente
Keffer	Elodie	Administration	Permanente

Excusés

Secteur	Nom	Prénom	Fédération	Mandat
School	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Substitute
Klinische	Roppe	Nele	BFP-FBP	Effective

Agenda

1. Rapport AP 10.12.2021
2. Code de conduite Compsy
3. RH : recrutements
4. Commissaires aux comptes
5. Finances
6. Table ronde
7. Inscriptions 2022
8. Service d'étude : rapport des activités
9. Varia

Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée plénière.

Le quorum est atteint et la réunion peut commencer.

1. Procès-verbal de la réunion plénière du 10 décembre 2021

Wouter Mareels indique qu'il était également présent à la réunion du 10 décembre 2021. Ceci sera pris en compte.

Le procès-verbal de la réunion plénière du 10 décembre 2021 est approuvé.

2. Code de conduite Compsy

Le président souhaite aborder la question du code de conduite de la Compsy qui concerne à la fois les membres de l'Assemblée plénière mais aussi les personnes faisant partie des instances disciplinaires (mais qui ne sont pas présentes à la réunion plénière). Il part de la constatation qu'il y a parfois des articles dans la presse ou des réactions via les médias sociaux en rapport avec le fonctionnement de la Compsy dans lesquels le statut et le point de vue de la Compsy ne sont pas toujours clairs.

Le président souligne que tout membre d'une organisation doit démontrer sa loyauté et une certaine prudence lors de la diffusion de commentaires.

Quelques mots-clés :

- Neutralité
- Déontologie en pratique
- Rôle exemplaire

→ Le président veut attirer l'attention des membres de l'Assemblée plénière sur ces mots-clés tout en leur laissant la liberté de faire ce qu'ils souhaitent. Il leur demande de garder à l'esprit que leur rôle doit être clair et que lorsqu'ils déclarent quelque chose, ils doivent tenir compte du fait qu'ils font partie de la Commission des Psychologues. S'ils ont des doutes quant au contenu de leurs propos, les membres peuvent toujours prendre contact avec le président ou avec quelqu'un d'autre du bureau ou du service d'étude pour en discuter et déterminer ce qui peut être dit.

3. RH recrutements

Le président indique que tout un travail a déjà été effectué durant les derniers mois avec le directeur ad interim, Bart Wouters, et que ce travail va être poursuivi toujours en collaboration avec les membres du bureau et les collaborateurs de la Compsy.

Une meilleure vision des besoins de la Compsy a également été développée ces derniers mois :

- **Directeur à temps plein**

L'offre d'emploi va être publiée dans les prochains jours. Stephanie De Wulf, membre de l'Assemblée plénière qui a de l'expertise par rapport au recrutement et à la sélection, est également impliquée pour définir comment organiser au mieux le recrutement et établir le profil recherché tout en tenant compte de l'expérience du passé récent. L'objectif étant d'avoir un nouveau directeur pour fin juin au plus tard.

Le président précise qu'il a déjà reçu deux candidatures spontanées. Ces personnes seront contactées.

- **Officier à temps plein pour le service d'étude**

Loes Salomez s'occupe pour l'instant des tâches liées au service d'étude. Elle est en partie aidée par Anna De Smet. Avec l'engagement d'une nouvelle personne, Loes pourra alors s'occuper du travail d'étude et des dossiers plus conséquents qui demandent plus de temps. Anna et le nouvel officier s'occuperont des tâches et demandes quotidiennes. Ils/elles seront aussi toujours là pour assister le secrétariat quand cela est nécessaire.

Avant, la Commission des Psychologues avait 7 personnes à temps-plein sans compter les 2 greffiers. Dans le futur proche, ce sera 5 personnes. Prenant en compte l'évolution, les tâches qui restent identiques et l'expérience du passé, le président estime que 5 personnes seront suffisantes et ceci aura aussi un impact positif sur les finances.

→ En résumé, la Commission des Psychologues aurait, au total, 5 personnes à temps-plein et 2 greffiers en renfort des conseils qui traitent les questions de déontologie.

Echange/questions

Un des membres de l'Assemblée plénière demande si les profils qui seront utilisés pour les appels à candidatures seront aussi liés à une description de fonction et en accord avec les barèmes.

Le président répond que les trois aspects importants sont le profil, la compétence et le salaire et que ceci a déjà été discuté avec le Bureau.

Un membre souligne qu'en ce qui concerne le salaire, celui-ci ne sera pas différent s'il s'agit d'un psychologue ou d'un juriste.

Un des membres de l'Assemblée plénière demande si un profil de psychologue ne serait pas à favoriser pour le service d'étude car c'est important que ce soit un psychologue qui a une connaissance du métier et de la formation de psychologue.

Le président répond qu'il ne faut pas sous-estimer le fait que la majorité des questions sont d'ordre juridique. De plus, Anna est psychologue et va faire partie du service d'étude. Le directeur ad interim ajoute que, lors de la recherche, ils ne vont pas se focaliser sur un des deux profils (juridique ou psychologique) mais plutôt regarder aux compétences et savoirs de la personne.

Se pose alors la question de savoir si quelqu'un qui aurait une sorte d'emploi « à temps partagé » ne pourrait pas être considéré.

Plusieurs membres indiquent qu'il s'agit déjà d'une sorte d'emploi « à temps partagé » car il y a Anna en tant que psychologue et Loes en tant que juriste. Le président ajoute qu'au vu de la quantité de travail, il est impossible continuer à travailler dans le futur avec uniquement ces 2 personnes.

Un des membres souligne l'importance de s'informer auprès du service d'étude pour déterminer les compétences qui seront nécessaires.

Le directeur ad interim confirme que ceci est en train d'être analysé. Le choix s'orienterait de toute façon, de préférence, vers quelqu'un qui a une formation universitaire avec connaissance et compétences spécifiques. Le président indique également que ces compétences seront testées.

Un des membres de l'Assemblée plénière insiste également sur le fait qu'il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit ici d'une commission de psychologues et qu'il y a des spécificités à cette commission. Dans le cadre du service d'étude, les aspects juridiques et psychologiques sont tous les deux importants mais il ne faudrait pas donner un poids supplémentaire à un profil autre que celui de psychologue.

4. Commissaires aux comptes

Ce point fait suite à la discussion qui avait eu lieu lors de la réunion plénière précédente. Un appel à candidatures a été lancé pour que deux personnes de l'Assemblée plénière prennent en charge le rôle de commissaire aux comptes. Ces personnes feront régulièrement le point avec le trésorier et éventuellement aussi avec le comptable pour ensuite faire un compte-rendu, au moins une fois par an, à l'Assemblée plénière. Deux candidats ont postulé pour remplir ce rôle : **Patrick d'Oosterlinck** et **Stephanie De Wulf**. Le président propose aux deux candidats de prendre la parole et les remercie déjà pour leur candidature.

- Patrick d'Oosterlinck précise qu'il est psychologue et non comptable. Il a des connaissances en comptabilité et souhaite faire ça le mieux possible avec l'aide de Stephanie. L'objectif principal étant d'apporter plus de transparence que par le passé.
- Stephanie De Wulf précise qu'elle a d'abord obtenu une licence en sciences économiques et qu'elle a ensuite étudié l'organisation du travail. Elle pense que ça se passera bien étant donné que leurs profils sont complémentaires.

Le président confirme que le rôle de commissaire aux comptes est bien d'apporter plus de transparence. Ils ont une « fonction de liaison » avec les membres de l'Assemblée plénière pour les rassurer que tout se passe de manière correcte au niveau des finances.

Le président remercie Patrick d'Oosterlinck et Stephanie De Wulf et propose de les désigner comme commissaires aux comptes étant donné qu'il y a deux places et deux candidats. Il n'y a pas d'objection de la part des membres de l'Assemblée plénière.

5. Finances

Le président invite le trésorier, Carl Defreyne, à exposer la situation actuelle et les perspectives pour le futur.

Les résultats de l'année 2021 ont déjà été abordés mais les chiffres n'étaient pas encore complets. Ceux-ci ont été adaptés et sur base de ces chiffres, un budget pour 2022 a pu être établi. 2021 était une année particulière à cause du Covid qui a fait qu'il y a eu moins de réunions. Par ailleurs, la Commission des Psychologues a rencontré un certain nombre de problèmes internes qui ont engendrés des dépenses imprévues. Cependant, en résumé, le budget établi pour 2021 a été respecté malgré les difficultés rencontrées. Le résultat est même meilleur que ce qui était attendu.

Résultat 2021 :

Les **reentrées** (1.592.232 EUR) viennent principalement des inscriptions (1.590.780 EUR). Il y a eu environ 2.000 inscriptions en plus que ce qui était attendu.

Les **dépenses** :

- *Frais personnel* (409.746 EUR)

Le montant dépensé est inférieur à ce qui avait été budgété. Ceci est dû notamment au départ de plusieurs membres du personnel. Le coût des salaires était budgété à 509.000 EUR et en réalité, 219.000 EUR ont été dépensés. Ce sont également les salaires qui vont déterminer les autres aspects des frais liés au personnel (pécule de vacances, chèques repas, assurances,...).

- *Frais généraux* (587.712 EUR)

Le montant dépensé est inférieur à ce qui avait été budgété (710.000 EUR). Les postes « IT », « experts & avocats externes » et « jetons de présence » avaient reçu un budget plus élevé que ce qui a été réellement dépensé. En ce qui concerne les autres experts, le budget a été dépassé de 25.000 EUR. Une grande partie des coûts supplémentaires sont dus à Attentia et aux entretiens avec l'ancien directeur. Le loyer (115.924 EUR) est également un coût qui reste toujours important.

→ Un gain de 570.897 EUR qui peut être mis en « réserve ».

Budget 2022 :

Les **reentrées** : 15.500 inscriptions (1.472.500 EUR) estimées. Si on y ajoute les autres reentrées diverses, le budget s'élève à 1.484.000 EUR. C'est réaliste car juste un peu en-dessous du budget prévu pour 2021.

Les **dépenses** :

- *Frais personnel* (559.250 EUR)

Les salaires sont estimés à 325.000 EUR. En 2021, une année pendant laquelle plusieurs membres du personnel sont partis, 219.887 EUR ont été dépensés pour ce poste. Le budget pour cette année est donc plus élevé pour être le plus réaliste possible. Il faut noter que le coût lié au directeur ad interim a dû également être pris en compte. Nous remarquons donc une augmentation d'environ 25%. Ceci est défendable si on prend en compte les reentrées prévues.

- *Frais généraux* (431.550 EUR)

Le loyer a augmenté cette année (116.500 EUR). Le budget pour les jetons de présence doit également être revu à la hausse maintenant que le Covid est passé et que nous des réunions pourront, à nouveau, être organisées : 76.000 EUR pour les conseils disciplinaires et 15.000 EUR pour l'Assemblée plénière (au lieu de 53.000 EUR dépensé en 2021). Le coût des experts est toujours important mais, avant, le salaire du directeur faisait également partie de cette rubrique. Par souci de transparence, celui-ci a été déplacé dans la rubrique *frais personnel*. Le budget pour les experts (avocats et autres), a été diminué (61.000 EUR) ce qui permettra de faire des économies. Par contre, le budget pour les abonnements a été revu à la hausse (16.000 EUR en 2021 et 27.000 EUR en 2022) pour permettre au service d'étude d'avoir accès à un plus grand nombre d'abonnements juridiques.

→ Coût total planifié de 1.008.000 EUR (1.150.000 EUR en 2021). Gain de 467.800 EUR prévu pour 2022. Ce qui permet d'avoir de la réserve pour au cas où il y aurait des changements.

→ En résumé, en ce qui concerne les **rentrées**, il s'agit de fournir des estimations les plus réalistes possible tout en restant prudents. Et en ce qui concerne les **dépenses**, il faut également être le plus réaliste possible tout en s'assurant de garder une certaine marge.

Echange/questions

Un des membres de l'Assemblée plénière soulève le fait que pour estimer le budget lié au directeur ad interim, il faut savoir pendant combien de mois celui-ci assurera cette fonction.

Le trésorier répond que l'estimation a été basée sur 6 mois.

A la fin du mois de juin, un nouveau directeur devrait donc entrer en fonction.

Un des membres de l'Assemblée plénière demande si les coûts liés à Attentia et aux entretiens avec l'ancien directeur doivent encore être payés. Il demande également s'il n'y a pas des clés pour déterminer ce que les membres du personnel perçoivent sur base des autres dépenses.

Il y a en effet des pourcentages mais la situation actuelle est correcte. Stephanie De Wulf propose de faire les recherches pour avoir les chiffres exacts.

Le président insiste, qu'en ce qui concerne le personnel, la Commission des Psychologues va essayer de travailler avec 2 temps-plein en moins. Le volume de travail ne diminue pas mais l'objectif est de travailler de manière plus efficace et ce, toujours en concertation avec le personnel. Il s'agira d'évaluer la situation de temps en temps et de déterminer ce qui peut/doit être adapté.

En ce qui concerne les coûts liés à Attentia, ceux-ci ont été réglés et comptabilisés dans l'exercice de 2021. L'objectif est maintenant laisser cette affaire confidentielle dans le passé et de continuer à travailler en regardant vers le futur avec des finances saines et un bon futur directeur.

Le président propose d'approuver l'exercice 2021 et le budget 2022 à moins que quelqu'un demande spécifiquement de voter. Le budget est approuvé.

6. Table ronde

Le président explique qu'il est parti de la constatation que le cadre légal de la Commission des Psychologues date de 1993 et qu'il n'est donc plus à jour. La Commission des Psychologues s'est développée au fil des ans et le cadre légal doit donc être adapté pour refléter ces changements tels que la création du bureau et des fonctions de commissaires aux comptes. Par ailleurs, il y a un besoin urgent de mettre en place une chambre d'instruction néerlandophone et francophone, afin d'introduire un filtre et d'éviter que les plaintes manifestement infondées ne doivent être traitées par

les instances disciplinaires. Celles-ci seraient responsables d'un premier filtrage des plaintes afin que les plaintes manifestement non-fondées ne soient pas traitées par les instances disciplinaires.

Etapes chronologiques

- *Janvier* : une lettre a été adressée aux associations professionnelles pour demander leur avis, leur vision et les adaptations qui, selon eux, doivent être apportées au cadre légal.
- *Février/mars* : étape en cours qui consiste à lister et synthétiser les retours reçus.
- *Mars/avril* : entretiens individuels avec les présidents (ou vice-présidents) des associations professionnelles pour discuter de leurs souhaits et déterminer ce qui peut être fait.
- *Mai* : table ronde pour rassembler tous les présidents des associations professionnelles pour voir les points sur lesquels il y a accord et désaccord afin de dégager une proposition d'adaptation du cadre légal qui sera discutée lors de la réunion plénière pour ensuite être approuvée.

Dans le passé, il y a déjà eu plusieurs tentatives d'adaptation qui ne sont pas abouties et il est maintenant temps de remettre ce projet sur la table. Le président insiste sur le fait qu'il n'a pas d'agenda, que tout est possible et que c'est l'Assemblée plénière qui aura le mot final.

Questions/échange

Un des membres de l'Assemblée plénière demande quel est le rôle de l'Assemblée plénière dans ce processus.

Le président répond qu'il va commencer avec les retours des associations professionnelles et que le résumé de ces discussions sera présenté à l'Assemblée plénière. Celle-ci décidera finalement de ce qui peut être fait et proposé comme amélioration du cadre légal.

Un des membres de l'Assemblée plénière demande si l'Assemblée ne devrait pas être, au moins en partie, impliquée plus tôt dans le processus et non uniquement à la fin.

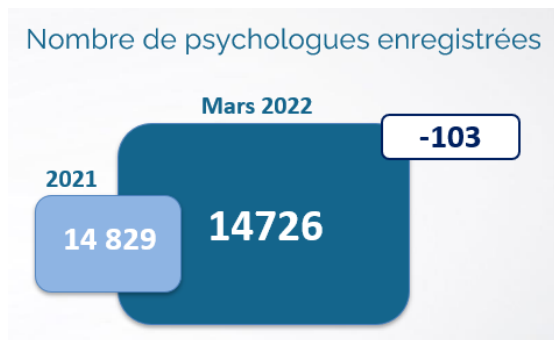
Le président répond que le but n'est pas que l'Assemblée donne uniquement son accord à la fin du processus. Il y aura du temps pour discuter mais le but est d'avoir déjà une note qui forme une base de consensus. Si ceci était discuté directement en Assemblée plénière sans consulter les associations professionnelles, ça ne fonctionnerait pas car les membres de l'Assemblée plénière, qui sont choisis via les associations professionnelles, demanderaient quand même aux associations professionnelles quel point de vue ils doivent défendre.

Un des membres insiste quand même sur l'importance de tenir l'Assemblée plénière au courant de l'évolution des choses.

Le président répond qu'une fois que le document sera établi, il sera directement communiqué aux membres de l'Assemblée plénière.

7. Inscriptions 2022

Le nombre d'inscriptions à l'heure actuelle est à peu près le même que l'année passée à la même période :



Questions/échange

Un des membres de l'Assemblée plénière souligne que nombre de psychologues de première ligne ne sont pas inscrits à la Commission des Psychologues. Il propose de faire une plus grande publicité pour qu'ils s'inscrivent.

Le président répond qu'il s'agit d'un point important et qu'il va en tenir compte. Plusieurs psychologues qui devraient être inscrits ne le sont pas et dans le passé il n'y a pas vraiment eu de suivi par rapport à cela.

Un des membres de l'Assemblée plénière indique que le réseau régional bruxellois Brumenta a mis comme critère de sélection pour les psychologues de première ligne qu'ils soient affiliés à la Commission des Psychologues. La Commission des Psychologues pourrait peut-être envoyer des lettres de rappel aux conseils régionaux qui ne l'ont pas fait pour leur rappeler la législation.

8. Service d'étude : rapport des activités

Le président donne la parole à Loes Salomez pour expliquer ce qui a été fait durant les derniers mois.

Ce qui a été fait :

- Questions individuelles concernant la déontologie (99 questions en janvier-février)
- Participation et suivi POI (Plateforme Ordres et Instituts)
- Newsletters :
 - o Nouvelles règles d'exonération de la TVA
 - o Entrée en vigueur anticipée de la Loi qualité des soins
 - o Vœux du nouvel an
 - o Dossier électronique du patient et secret professionnel
- Lettre au ministre de la Santé publique qui a été envoyée ce 10 mars 2022 : dossier électronique du patient et le secret professionnel (analyse déontologique de ce qui se trouvait dans la newsletter)
- Lettre à EFPA : téléconsultation transfrontalière
- Conférencier invité pour cours de déontologie à la VUB (9/03/2022)
- Présentation d'un livre sur le statut de psychologue-expert (8/02/2022) auquel le service d'étude a contribué
- Recueil 2022 en français qui est en phase de finalisation car il doit encore être imprimé

Ce qui est en cours :

- Lettre au ministre de la justice : délai de cassation, services de renseignements, secret professionnel dans le contexte de la médecine légale
- Lettre au service recrutement CE : demandes disproportionnées d'informations psychologiques
- Lettres de sensibilisation : usage du titre de psychologue dans la presse, pouvoir judiciaire, etc.
- Réforme du cadre légal de la Commission des Psychologues
- Collaboration avec le CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles) car ils ont constaté que plusieurs psychologues sont membres de sectes et incitent leurs patients à rejoindre ces sectes. Ils avaient besoin de conseils pour aborder cette problématique.
- Loi relative à la qualité de la pratique des soins de santé : info pour site web, newsletter, formation (webinaire), etc.
- Réforme de la médiation

Ce qui est à faire :

- Mise à jour du site web au niveau du contenu
- Elaboration de conseils déontologiques
- Publication du nouveau recueil en français l'année prochaine

Questions/échange

Un des membres de l'Assemblée plénière demande s'il y a un projet de traduire le site web en allemand.

Le président répond que le site web n'est plus à jour et que c'est un chantier important qui demande également un investissement financier. Une traduction du site en 3 voire 4 langues est envisagée si c'est réalisable et abordable.

La Commission des Psychologues est occupée à définir ses exigences pour développer un site web plus actuel et va continuer, dans les mois qui viennent, à explorer le marché afin de trouver le partenaire le plus apte à répondre à ses demandes. Le président indique qu'une solution est en train d'être cherchée.

Un des membres de l'Assemblée plénière insiste aussi sur le fait que l'inclusivité est importante et qu'il est donc, en effet, important d'ajouter l'allemand au néerlandais, français et anglais.

Loes Salomez indique également que lorsqu'elle reçoit des questions en allemand, elle essaie d'y répondre en allemand.

9. Varia

Rapport annuel

Une des missions juridiques de la Commission des Psychologues est de rédiger un rapport annuel, de le communiquer au ministre et de le publier pour qu'il soit accessible à tous. Le président et le directeur ad interim pensent réaliser un rapport plus moderne, plus lisible et plus agréable à consulter. La table des matières est déjà à peu près établie et le président précise que toutes les suggestions concernant, notamment, la mise en page sont les bienvenues. Afin d'économiser au niveau des frais, ce rapport sera élaboré de manière digitale. Celui-ci pourra, de toute façon, être imprimé si besoin.

Questions/échange

Un des membres de l'Assemblée plénière demande qui est le public cible du rapport annuel car ceci va influencer la manière dont ce rapport va devoir être rédigé.

Le président répond que celui-ci est, techniquement, destiné au ministre de tutelle. Cependant, ce rapport doit aussi être vu comme un outil pour les membres et toutes les personnes qui souhaiteraient faire connaissance avec l'organisation. D'où l'objectif de le rendre plus attrayant. Il reste, en premier lieu, une obligation légale avec un certain nombre de points qui doivent être abordés mais l'objectif est de l'utiliser comme un instrument de communication. Ce rapport doit être prêt pour envoi début juin. Les suggestions sont donc attendues pour le mois d'avril au plus tard afin de pouvoir être prises en compte dans le courant du mois de mai.

Prochaine réunion plénière

Début juin, il y a une formation planifiée pour les membres des instances disciplinaires. L'idée serait donc d'organiser la réunion plénière le même jour afin que les membres de l'Assemblée plénière puissent faire connaissance avec les membres des instances disciplinaires et vice versa. C'est la raison pour laquelle la date de la prochaine réunion plénière n'est pas encore fixée. Le but est également d'organiser la prochaine réunion plénière en présentiel dans une salle où il y a assez d'espace afin de partager un moment convivial autour d'un verre.

Plusieurs membres de l'Assemblée plénière remercient pour le cadeau (gourde) reçu.

Le président remercie les membres de l'Assemblée plénière pour leur attention, leur collaboration et leur confiance envers le Bureau, les collaborateurs et lui-même.